

LOCATION

Appartements soumis au statut des baux d'habitation

(Loi du 6 juillet 1989 modifiée par la Loi du 24 mars 2014, dite Loi A.L.U.R.)

PART LOCATAIRE

Constitution du dossier (TTC)	Etat des lieux (TTC)
10 € / m ²	3 € / m ²

PART PROPRIETAIRE

Appartement	Constitution de dossier (TTC) : 10€ /m ² Etat des lieux (TTC) : 3€ /m ²
Commerce / Professionnel	15 % TTC du loyer annuel hors charges Avec une base minimum forfaitaire de 550 € TTC

TRANSACTION

Immeuble d'habitation

PRIX DE VENTE	HONORAIRES (TTC) <i>à la charge du vendeur</i>
Jusqu'à 25 000 €	12 % du prix de vente Avec une base minimum forfaitaire de 3 500 € TTC
Entre 25 001 et 85 000 €	11 % du prix de vente
Entre 85 001 et 150 000 €	9 % du prix de vente
Entre 150 001 et 250 000 €	8 % du prix de vente
Entre 250 001 et 350 000 €	7 % du prix de vente
> 350 001 €	6,5 % TTC du prix de vente

Avis de valeur

APPARTEMENT	160 € TTC
VILLA	300 € TTC

Fonds de commerce et murs commerciaux

10 % TTC du prix de vente – A la charge du vendeur

Terrain

A LA CHARGE DU VENDEUR	6 % TTC du prix de vente
A LA CHARGE DE L'ACHETEUR	3,6 % TTC du prix de vente